

Tableau de collecte de données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics

Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE)

Demande d'accès à l'information du 2022-12-07

N/D 2022-003

Groupes d'effectif	Total	Minorités visibles	Noir.e.s
Organisation (toutes directions confondues)	25	3	2
Direction des ressources humaines	0	0	0
Cadres de la Direction des ressources humaines	1	0	0
Professionnels de la Direction des ressources humaines	1	0	0
Autres employés de la Direction des ressources humaines	1	0	0

GLOSSAIRE :

Organisation (toutes directions confondues) : L'ensemble de tous les employés de votre organisme.

Direction des ressources humaines : L'unité au sein de votre organisme qui est responsable de la gestion du personnel.

Cadres de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés de votre organisme qui prennent les décisions au sein de l'unité des ressources humaines.

Professionnels de la Direction des ressources humaines : L'ensemble des employés de l'unité des ressources humaines ayant une formation dans les domaines liés aux ressources humaines.

Autres employés de la Direction des ressources humaines : Tout autre employé faisant partie de l'unité des ressources humaines.